



N° de résolution
ou annotation

04-11-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

Assermentation de secrétaire-trésorière adjointe

Je soussignée, Véronique Gaumont, domiciliée au 20, rue Rioux, Sayabec, ayant été nommée secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Cléophas, jure solennellement que je remplirai au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Véronique Gaumont, sec. très. adjointe

Assermentée devant moi à Saint-Cléophas, ce quatrième (4^{ième}) jour de novembre deux mille vingt (2020).

Katie St-Pierre, directrice-générale

07-12-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue à huis clos, le 7 décembre 2020, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents physiquement ou par téléconférence:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Vacant
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

176-20

Vérification du quorum et ouverture de la séance d'ajournement

Considérant que les réunions du conseil municipale sont tenues à l'Hôtel de Ville mais que tous les membres du conseil ont le choix d'y assister physiquement ou par téléconférence;

Considérant la progression du virus dans les dernières semaines et par le fait que le Bas-Saint-Laurent est en zone rouge, soit le palier 4 en mode alerte maximale;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité:

- que la séance soit tenue à huis clos;
- qu'un enregistrement audio soit disponible sur le site internet de la Municipalité dans les jours à venir;
- que toutes les questions qui seront déposées au bureau municipal s'adressant au conseil seront répondues lors de la réunion régulière du 11 janvier prochain.

177-20

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 2 et 3 novembre 2020
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) Habitations populaires de l'Est
7. Invitations
 - a) -----
8. Demandes de don et d'appui
 - a) Jeunesse, J'écoute
9. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
10. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021
11. Registre des déclarations de don et/ou marque d'hospitalité
12. Maire-suppléant et substitut
13. Autorisation de signature du maire-suppléant
14. Médiaposte – Vœux de Noël
15. Nomination d'un(e) représentant(e) famille à la
Table régionale famille de la MRC de La Matapédia
16. Travaux révisés programme TECQ-2019-2023
17. Offre de services – MRC de la Matapédia
Modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage
18. Mise en place d'un plan d'urgence d'abrasif 2021
19. Ouverture des chemins non déneigés – Saison hivernale 2021
20. Transport adapté 2021
21. Formation UMQ – Gestion efficace de petits projets
22. Centre Philippe-Émile-St-Pierre
23. Consommation d'eau potable
24. Prochaine réunion régulière du conseil – 11 janvier 2021
25. Questions de l'assemblée

178-20

Adoption des procès-verbaux

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des 2 et 3 novembre 2020 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

179-20

Adoption des comptes

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés sauf la facture soumise par Madame Katie-Michelle Côté au montant de 1 430.00\$ concernant les honoraires pour l'aménagement du parc intergénérationnel. Voici le vote de chaque conseiller :

Richard Fournier vote non;

Roland St-Pierre vote non;

Micheline Morin vote non mais ouverte à des explications;

Normand St-Laurent vote non;

Réjean Hudon vote non mais ouvert à des explications;



N° de résolution
ou annotation

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

École Ste-Marie, conseil jeunes 2020-2021	250.00
Télus, # 1347-11-2020, CPÉSTP (FACTURE FINALE)	18.00
Télus, # 3101-11-2020, Camping	72.00
Hydro Qc, #647802233401, Hôtel de Ville	251.92
Hydro Qc, #647802233502, Garage	54.65
Hydro Qc, #647802233404, Station pompage	95.05
Hydro Qc, #647802233403, Système pompage	307.22
Hydro Qc, #625302288313, CPÉSTP (compteur 2)	42.35
Hydro Qc, #613602356604, Camping	246.90
Hydro Qc, #631602276281, Station d'épuration	37.46
Hydro Qc, #630702279797, CPÉSTP (compteur 1)	145.03
Hydro Qc, #647802233405, Éclairage public	368.39
Entreprise Clermont Gauvin, déneigement 1 ^{er} vers. chemin mun.	18 015.43
Jessy Boulanger, remb. hôtel et repas (Formation eaux usées)	324.83

COMPTES NON PAYÉS

9385-3117 Québec Inc. #2926, 3 collectes novembre	1 310.62
André Roy Électrique Inc. # 14939, lamp. Rg 7 et rue Principale	496.25
Association touristique régionale, # 30363, cotisation 2020-2021	179.94
Bell Mobilité, #9923 cellulaire novembre	91.36
Belzile, Ghislain, #37, parc intergénérationnel	228.00
Bernard & Gaudreault, arpenteurs, #7110, hon. prof.	2 561.24
Clérobéc, #45313 et 45314, mat. divers parc interg.	366.14
Clérobéc, # 46039, mat. divers	29.28
Côté, Gabriel, aménagements parc interg.	3 200.00
Côté, Katie Michelle, rembour. achat parc interg.	596.88
Côté, Katie Michelle, honoraires mise en place du parc	1 430.00
D'Astous, Michel, facture # 937969 parc interg.	137.97
Éditions juridiques FD, #34332, renouv. MÀJ code municipal	68.99
Équipement Agricoles CPR Ltée, # 267302, chlore	58.64
Fond d'inf. territoire, # 202003121686 avis mut.et #202003357265	15.00
Entreprises L. Michaud & Fils, # 49547, tonnes abrasifs	7 574.54
Fournier, Anicet, déneigement cours mun. 1 ^{er} vers. nov.	626.62
Kopilab, #271743, photocopieur	86.72
Laboratoire BSL, #81256-81257, analyses des eaux	557.79
Lavery Avocats, #1461507, forfait annuel (2 ^{ième} vers)	574.88
MRC Matapédia, #23575, #23601, #23651, #23652, #23677, # 23748, RIRL, détect.fuite (année 2020)	7 213.42
Pages Jaunes, #1357841, publicité	46.09
Hamster, #769183-769149-757083-769204-769287-769485-769504-769477, fournitures de bureau	324.93
Petite caisse, #152533, médiaposte	33.95
Pétroles BSL, # 6972-6973-7129-7130, huile chauff. (CPÉSTP et HV)	1 797.20
PG Solutions, # CESA38379, #FO11723, CESA40477, fourn.de bureau	563.38
RPF Ltée, # 74384, vente matériel, service parc interg.	159.85
Tradition, Les Marchés, articles de nettoyage	43.57
Transport Rock Gagné, #145-146, gravier garage et fronteau Rg 6	1 287.72
Transport Rock Gagné, #141-142-144 – Travaux Rg 6 (M. Hallé)	24 152.89
Pétrole BSL, huile chauff. #7189 CPESTP	1 067.47



N° de résolution
ou annotation

181-20

180-20

Jeunesse, J'écoute

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 25\$ à l'organisme Jeunesse, J'écoute afin de les aider financièrement pour la réalisation d'ateliers destinés aux jeunes dans le besoin.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉPOSE EN DATE D'AUJOURD'HUI LA MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME MICHELINE MORIN, CONSEILLÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS.

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

Proposé par monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas adopte le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 selon l'article 148 du Code municipal du Québec. Un avis public du calendrier ci-bas sera affiché à deux endroits distincts, sera envoyé à chaque adresse civique par médiaposte et publié sur le site internet de la municipalité.

11 janvier	1 ^{er} février	8 mars	5 avril
3 mai	7 juin	5 juillet	9 août
13 septembre	5 octobre	1 ^{er} novembre	6 décembre

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

Dépôt du registre des déclarations de don et/ou marque d'hospitalité

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du **registre public des déclarations** faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un **don**, une **marque d'hospitalité** ou tout **autre avantage** qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après « *Loi sur l'éthique* ») (L.R.Q. E-15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui **excède la valeur fixée** par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il **peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil** dans l'exercice de ses fonctions ou **risque de compromettre son intégrité** (voir art. 6, par. 4 de la *Loi sur l'éthique*).

Registre public des déclarations du conseil municipal

Je, Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration d'aucun membre du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2020.

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec. très.

182-20

Maire-suppléant et substitut

Considérant que deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge;

Considérant que l'article 116 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;



N° de résolution
ou annotation

183-20

Autorisation de signature du maire-suppléant

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que monsieur Roland St-Pierre, maire-suppléant, soit autorisé à signer les chèques en l'absence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du 12 janvier 2021, et ce, jusqu'à ce que le maire-suppléant suivant signe tous les documents nécessaires pour qu'il soit en fonction officielle.

184-20

Médiaposte - Vœux de Noël

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas fasse parvenir des vœux de Noël et de bonne année 2021 à chaque adresse civique par l'envoi d'un médiaposte.

185-20

Proposition de résolution pour la nomination d'un(e) représentant(e) famille à la Table régionale famille de la MRC de La Matapédia

Considérant que l'ensemble des citoyens Matapédien est représenté par la Politique régionale municipale 2019-2022 de la MRC de La Matapédia;

Considérant que notre municipalité a à cœur les intérêts des familles;

Considérant que notre municipalité désire contribuer, grâce à la participation de sa ou son représentant(e), au suivi continu du plan d'action de la Politique familiale municipale de la MRC;

Considérant que notre municipalité a la volonté, grâce à la participation de sa ou son représentant(e), d'être présente aux rencontres de la Table dont les objectifs sont, notamment, d'échanger les bons coups famille, de s'inspirer, de s'informer et de partager les pratiques gagnantes pour les familles au cœur des municipalités.

Par conséquent, il est proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Réjean Hudon à titre de représentant famille de notre municipalité à la Table régionale famille de la MRC La Matapédia.

186-20

Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ-2019-2023) Volet Programmation de travaux

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Par conséquent, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;



N° de résolution
ou annotation

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

187-20

Mise en place d'un plan d'urgence d'épandage d'abrasif 2021

Considérant que la municipalité tient à mettre en place un plan d'urgence d'épandage d'abrasif pour les cours municipales;

Considérant que cette mise en place est pour prévenir les accidents;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les cours municipales soient entretenues et sécuritaires pour les citoyens.

188-20

Ouverture des chemins – Saison hivernale 2021

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale à autoriser toute personne qui veut ouvrir un chemin non déneigé par la municipalité avec certaines conditions qui ce lit comme suit:

L'entrepreneur ou la personne:

- doit déposer une demande écrite;
- doit ouvrir le chemin afin que 2 véhicules puissent se rencontrer;
- doit mettre la signalisation conforme et adéquate pour ses travaux et la sécurité des autres utilisateurs;
- pourra circuler en tout temps sauf lors du dégel;
- doit déneiger à ses frais;
- n'a en aucun moment le droit d'interdire l'accès à d'autres utilisateurs sous prétexte que c'est lui qui entretient le chemin;
- doit remettre le chemin dans l'état où il était avant la tombée de la première neige.

189-20

Transport adapté

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas contribue financièrement par un montant de 1 029.05\$ aux services de transport adapté et collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle Inc. sur le territoire de la MRC tel que prévu aux prévisions budgétaires 2021 de la MRC de La Matapédia.

190-20

Formation Gestion efficace de petits projets (UMQ)

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Katie St-Pierre, d.-g. à suivre la formation portant sur la gestion de projets axée sur l'enseignement des techniques et compétences fondamentales de gestion du travail qui se tiendra en ligne les 11 et 18 février 2021 prochain de 13h00 à 16h30 au montant de 284.75\$ plus les taxes applicables. Cette formation a pour objectifs de comprendre comment les projets diffèrent des activités ordinaires ou opérationnelles; de comprendre comment recevoir les requêtes de travail et déterminer ce qui est attendu; élaborer une liste simple de tâches pour accomplir le travail; gérer le travail jusqu'à une conclusion réussie; identifier et résoudre des problèmes; comprendre et gérer des changements; définir et gérer les attentes en utilisant une communication proactive et comprendre le concept de risque.



N° de résolution
ou annotation

192-20

191-20

Centre Philippe-Émile-Saint-Pierre

Considérant que le dossier relatif à la conception et l'installation d'un panneau incluant chaque nom inscrit sur les marches du Centre Philippe-Émile-St-Pierre n'a pas été finalisé :

Considérant que le dossier des marches extérieures du Centre Philippe-Émile-St-Pierre n'a pas été concrétisé étant donné que la municipalité n'a reçue aucune soumission à la suite de l'appel d'offre sur invitation, lancé en octobre dernier :

Par conséquent, il est proposé par monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale, et monsieur Richard Fournier, conseiller, pour ce qui suit :

- Prendre information auprès d'entrepreneur afin d'avoir plusieurs idées;
- Demander des estimations pour aller en appel d'offre, si nécessaire;
- Déposer toutes les informations et tous les documents reçus afin que le conseil puisse prendre une décision conforme et éclairée.

Mesure des débits d'eaux usées

Considérant que le système de mesure de débit au site de traitement des eaux usées est brisé ;

Considérant qu'il y aura des coûts pour réinstaller l'équipement réparé et l'achat d'un élément de protection contre les surtensions ;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit un montant de +/- 5 000.00\$ plus les taxes applicables pour les travaux ci-dessus mentionnés;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise madame Jessy Boulanger, employée municipale à faire le nécessaire afin que les travaux soient conformes et que la garantie ne soit plus compromise.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

CONSOMMATION D'EAU POTABLE – NOVEMBRE 2020

1 241.55 litres/jour/résidence en moyenne

Le niveau d'eau dans le réservoir a été augmenté de 2%

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

La prochaine rencontre régulière du conseil municipal sera le 11 janvier 2021 à 19h30. Elle aura lieu à l'Hôtel de Ville, à huis clos.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

Les questions de l'assemblée ne sont pas possibles lors de la réunion étant donné que celle-ci est à huis clos. Cependant, si vous avez des questions, vous pouvez les acheminer par courriel: stcleophas@mrcmatapedia.quebec afin qu'elles soient transmises aux membres du conseil. Les questions seront répondues lors de la prochaine rencontre régulière et vous recevrez également un courriel de confirmation.

193-20

Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très